

## Les modalités de l'alternance



### Une formation en alternance, c'est une formation totalement prise en charge !

Une formation en alternance est un moyen de **suivre un cursus à haute valeur ajoutée tout en se forgeant une expérience "terrain" en entreprise** qui sera un véritable atout lors de votre insertion dans la vie professionnelle ! Mais c'est aussi, **une véritable opportunité de bénéficier d'une formation totalement prise en charge !** En effet, **les coûts de formation sont financés par l'OPCO\* de l'entreprise et vous percevez une rémunération** qui vous permet d'avoir une autonomie financière.

Zoom sur les différents contrats

**Le contrat d'alternance peut se formaliser de deux façons :**

#### Le contrat d'apprentissage

*Pour qui ?* Apprentis jusqu'à 29 ans.

#### Le contrat de professionnalisation

*Pour qui ?* Les jeunes en contrat de travail, les bénéficiaires de l'AAH, de l'ASS, du RSA ou d'un CUI, les demandeurs d'emploi.

#### Comment ça marche ?

Un contrat en alternance permet d'**associer l'acquisition d'un savoir théorique en cours** (enseignement général, professionnel ou technologique) **à celle d'un savoir-faire pratique** au sein d'une ou plusieurs entreprises.

La **rémunération des alternants évolue** et des dérogations à la durée du travail quotidien dans certaines branches professionnelles seront fixées par décret.

## Zoom sur les informations pratiques

L'inscription est **soumise à certains pré-requis** selon les dispositifs.

La sélection s'effectue **sur dossier** (tests et/ou épreuves orales d'admission).

Votre candidature doit être déposée 15 jours avant le début de la formation.

L'**admission** définitive est **conditionnée par la conclusion d'un contrat d'alternance** d'une durée de 12 mois minimum (peut varier selon le dispositif intégré).

**VAE, VAPP, VES possibles.**

Possibilité d'intégrer la formation dans le cadre du **plan de développement des compétences** pour les salariés déjà en poste.

Possibilité de mobiliser son **CPF**.

► [Je consulte les droits et devoirs de l'alternant](#)

► [Je m'informe sur la mobilité internationale](#)

## Les étapes pour rejoindre le Cnam Occitanie en alternance

**1**

Je remplis le **formulaire en ligne** [en cliquant ici](#) en sélectionnant la formation visée et je **télécharge les pièces justificatives demandées**.

**2**

Mon dossier est étudié. S'il est accepté, je reçois une **convocation à une commission de sélection**.

**3**

Je commence à **rechercher mon alternance** !

**4**

Je suis **accompagné par l'équipe du Cnam Occitanie** grâce à des **ateliers "coaching"** (construire un CV efficace, rédiger une lettre de motivation percutante, préparer son pitch, organiser ses recherches, optimiser son profil LinkedIn,...).

**5**

**Je fais ma rentrée à l'école, c'est un nouveau départ !**

## Choisir l'alternance, c'est...

Un contrat de travail, un salaire, un statut de salarié ;  
Des revenus non imposables\* ;  
Une carte «étudiant des métiers» qui vous offre des réductions tarifaires ;

Un emploi potentiel à la fin de votre formation !

*\* Pour les personnes en apprentissage. Pour les personnes en contrat de professionnalisation, cela peut dépendre du montant de votre rémunération.*

*Etre alternant au Cnam Occitanie, c'est...*

**Des formations de haut-niveau dans des secteurs stratégiques !** *Cybersécurité, immobilier, froid industriel, BTP, génie civil et BIM, marketing digital, RH, ces secteurs sont en pleine évolution et sont à la recherche des talents de demain !*

**Des enseignements étroitement liés au monde professionnel !** *Les enseignants du Cnam sont, pour la plupart, issus du monde de l'entreprise.*

**Des diplômes reconnus :** *Vous obtiendrez une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).*

## Nos guides dédiés

► [Je consulte le guide du maître d'apprentissage](#)

► [Je consulte le guide de l'alternant](#)

## Le Cnam Occitanie est CFA !

Désormais, toutes vos démarches se réalisent auprès du Cnam : votre inscription à la formation et la formalisation de votre contrat d'alternance avec votre entreprise et son OPCO.

**À noter :** *Certaines formations continuent à être déployées avec le soutien de CFA partenaires. Toutes les démarches administratives sont donc partagées entre l'établissement Cnam et l'établissement partenaire.*

